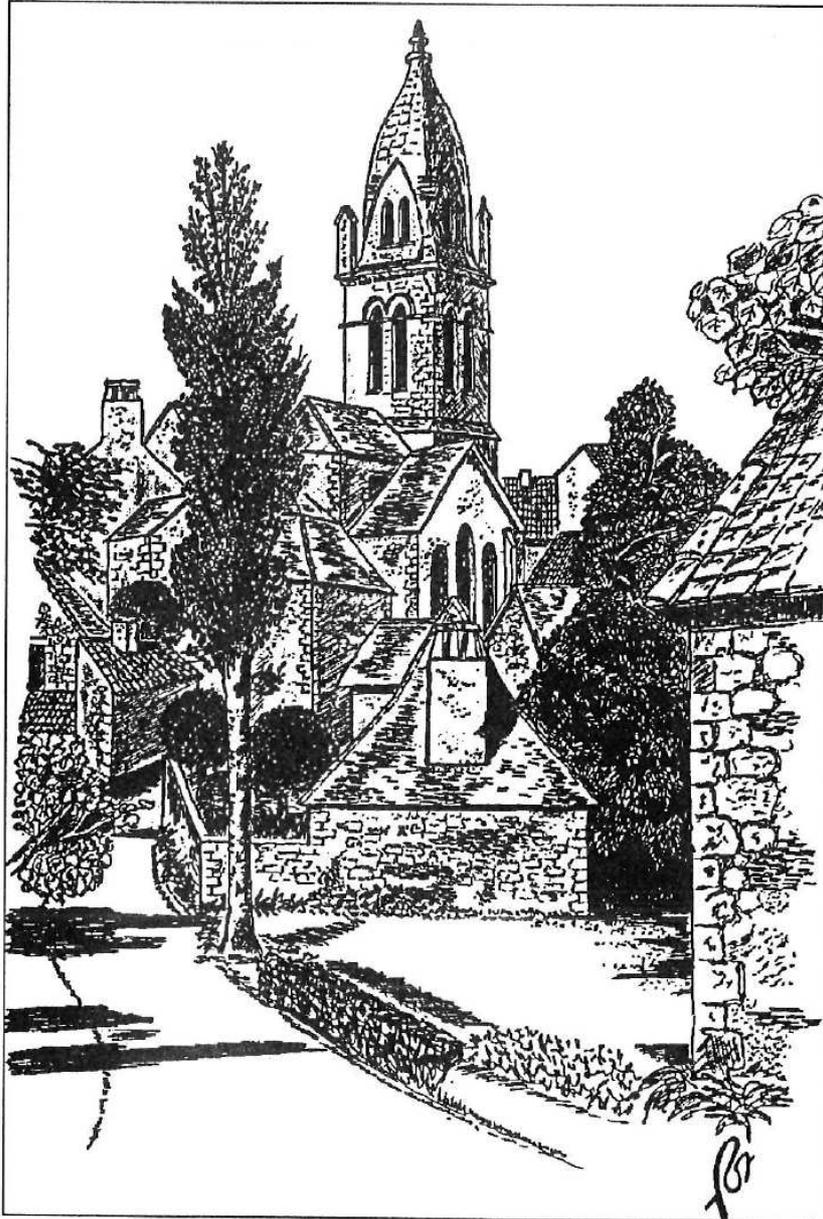




Lou Tambourinaire



N° 159 - DÉCEMBRE 2015



Bulletin Municipal d'Informations
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

Trimestriel Communal publié par la Commission Municipale de l'Information
(Distribution gratuite)

SOMMAIRE

PAGES

Le mot du Maire1,

LA VIE MUNICIPALE

Réunion du Conseil Municipal

- Du 13 Octobre 2015.....2,3,4
- Du 3 Novembre 2015.....5,6,7,8

Infos Fêtes de fin d'année.....9

Naissance et Décès9

Renseignements utiles.....10

Permanences.....11

Information à la population..... 12,13,14,15

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les Associations de la Commune16

APE (ST NICOLAS)16

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de Communes Portes Sud Périgord17

Mémento.....18

Paroisse St Martin des Vignes.....18

Commerçants et artisans de la commune19



Rédaction

Alain LEGAL
Yolande FORMAGGIO
Laure BOURDÉ

TiragesMairie de FAUX

Distribution

Les élus



LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL

Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.

Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons ainsi du papier....

DÉCEMBRE 2015

LE MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs, Chers administrés

C'est avec gravité que je m'adresse à vous dans cet édito de fin d'année 2015.

En effet, après les attentats horribles survenus le vendredi 13 novembre, notre pays est à nouveau en deuil. Pour la deuxième fois, depuis le début de l'année, notre pays a été profondément touché. Tant de vies ont été brisées, meurtries par des assassins mus par la haine, aveuglés par l'idéologie du fanatisme islamique.

En votre nom à tous, j'aurai tout d'abord une pensée pour les victimes et je tiens à exprimer tout notre soutien, et notre solidarité à leurs familles.

Face à cette barbarie, il est indispensable de rester unis et déterminés pour défendre ce que nous avons de plus important, les valeurs de la république et de la laïcité.

C'est à nous élus de proximité de porter la laïcité qui est à la fois une condition du vivre ensemble, et un puissant facteur d'émancipation de l'être humain.

C'est cela la France, c'est cela le modèle républicain, c'est cela qui nous lie, c'est cela le vivre ensemble et c'est cela que nous défendons jour après jour en nos qualités d'élus de proximité, notre conception de la liberté républicaine, respectueuse de la personne humaine, de sa dignité et de ses choix de conscience.

Ne laissons pas ces fanatiques nous diviser, continuons à vivre comme nous savons le faire avec ce mode de vie qui nous est précieux.

Sachons garder cette liberté d'expression et cette grande diversité issues de nos différences pour en faire une richesse. Face à la haine et à la peur, ne cédon pas à la tentation du rejet de l'autre et du repli sur soi, et évitons l'amalgame.

Cependant ce temps de deuil et de mémoire nous conduit également à renforcer notre résolution à lutter contre le terrorisme qui se manifeste au sein même de notre pays, à renforcer notre détermination à protéger nos concitoyens pour qu'ils ne vivent pas dans la crainte et dans la peur.

Nous devons aux morts du 13 novembre, à ceux qui luttent encore pour la vie, une détermination sans faiblesse à lutter jusqu'au bout contre ceux qui propagent une idéologie de destruction de notre société et de nos valeurs.

Car si la république protège la liberté de conscience, elle ne peut accepter que cette liberté soit mise au service d'un projet criminel.

Malgré la peine et la colère, il est indispensable pour nous de continuer à vivre tout simplement, comme nous savons si bien le faire. Partager nos goûts, notre joie, notre liberté, notre tolérance, notre art de vivre à la française

Le vivre ensemble est notre bien le plus précieux,

Bonnes fêtes de fin d'année

*Le Maire
Alain Legal*



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Le treize octobre deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : DUBUC Bernard, MARCOMINI Chantal,

Absents, excusés : BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe.

Monsieur Patrick DUMON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Enfouissement du réseau de télécommunications – Route de Beaumont,
- 2) Validation du supplément de travaux pour l'extension du cimetière,
- 3) Achat de la parcelle AA N° 238 à Monsieur et Madame FAULKNER, au Bourg Nord,
- 4) Mise à jour des dépenses d'investissement, avec prévision des décisions modificatives
- 5) Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 Septembre 2015, à l'unanimité.

1 – Enfouissement du réseau de télécommunications – Route de Beaumont

Dans le cadre du programme face B du SDE 24, le chantier d'enfouissement du réseau électrique et de pose d'éclairage public est en cours de finition aux Galis.

Pour le 2ème chantier prévu sur la RD19 sortie du bourg en direction de Beaumont, la programmation est faite, mais il y a lieu de valider l'enfouissement du réseau France Télécom qui vient d'être chiffré pour 13 150,09 €TTC.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

2 – Validation du supplément de travaux pour l'extension du cimetière

Arrivée de Mr ROMERO

Des modifications ont été nécessaires pour permettre l'accès de véhicules type camion, avec l'installation d'un massif faisant office de rond point et permettant de positionner 2 places de concession supplémentaires. Un drain d'évacuation des eaux pluviales a été rajouté. Ces modifications ont été négociées à coût identique.

Pour faciliter la gestion des végétaux dans les massifs et éviter le désherbage, un treillis plastique a été installé au sol, recouvert d'écorces. Un système d'arrosage au goutte à goutte est également prévu au pied des plantations en bordure du grillage qui ferme le cimetière, lui aussi intégré au sol.

L'ensemble représente un coût supplémentaire de 2 116,79€ TTC. Il permettra de réduire le temps d'entretien (désherbage et arrosage) et de limiter fortement l'usage de désherbant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (13).

3 - Achat de la parcelle AA N° 238 à Monsieur et Madame FAULKNER, au Bourg Nord

Cette parcelle contigüe au terrain appartenant à la commune sur lequel est prévue la construction de la mairie, jouxte la route de Lajasse dans l'angle face à la boulangerie.

Maître DIOT-DUDREUILH, notaire en charge de la vente à adressé un courrier au Maire lui demandant une délibération sur les conditions d'achat à savoir :

-Le prix : 212m² à 10€ le m² soit 2 120 €,

-La réservation de 2 places de parking pour les propriétaires actuels.

Cette deuxième condition a fait l'objet d'un échange entre les élus qui ne souhaitent pas répondre favorablement à cette demande, afin de ne pas créer de précédent sur des parkings réservés.

Par ailleurs le projet d'aménagement du terrain appartenant à la commune prévoit des places de parkings qui permettront de répondre aux besoins de stationnement à proximité.

Le Conseil approuve à l'unanimité (13) les conditions d'achats, mais s'oppose à la réservation des 2 places.

4 – Mise à jour des dépenses d'investissement, avec prévision des décisions modificatives

Les modifications prévues dans le tableau ci-dessous, concernent :

- Les travaux de voirie,
- Les travaux du cimetière parking et extension,
- Le lavoir, avec individualisation de la 2ème tranche mur Richardson,
- L'enfouissement de réseaux,
- La ligne, divers travaux,
- Les vestiaires pour arbitre,
- Les travaux accessibilité,

Aux modifications prévues il faut rajouter :

2188 achat barnum, remplacer 3 000€ par 5 000 comme prévu initialement

1641 emprunt remplacer 40 244,96 par 42 244,96

Soldes à l'équilibre pour 331 316,64€

Le tableau ci-dessous, ainsi modifié, est validé à l'unanimité (13)

SECTION d'INVESTISSEMENT 2015

DÉPENSES

Articles	Restes à réaliser	Propositions	Total	actualisation
<i>D 001 - Déficit reporté</i>		52671,47	52671,47	52671,47
<i>1641 - Emprunts</i>		13868,72	13868,72	13868,72
<i>1641 - Remb. Emprunt Canguilhem</i>		40000,00	40000,00	40000
<i>165 - Remboursement caution</i>		500,00	500,00	500
<i>168 - Emprunt SDE</i>		2471,49	2471,49	2471,49
<i>2041582- Enf. Réseaux, EP</i>		24000,00	24000,00	37011,97
<i>2111- Frais notaire (Canguilhem DELPLAYE)</i>		3750,00	3750,00	3750
<i>2151 - Travaux de voirie+bordures lavoir</i>	8134,00	52866,00	61000,00	43640,5
<i>2158 - Poteau incendie Les Galis</i>	1921,00	0,00	1921,00	1920,43
<i>21311- Salle des fêtes</i>	1622,00	0,00	1622,00	1621,23
<i>21318 - Mur Richardson</i>	3923,00	0,00	3923,00	3923
<i>2188 - Achat d'un barnum</i>		5000,00	5000,00	5000
<i>2188 - Numérotation des rues</i>		10000,00	10000,00	10000
<i>2313 - Divers travaux(Bibliothèque</i>		5000,00	5000,00	4000
<i>2313 Assistance et maîtrise d'ouvrage Mairie</i>		15000,00	15000,00	10000
<i>2318- Parking du cimetière</i>	6700,00	0,00	6700,00	10012,26
<i>2318 - Extension du cimetière</i>		36000,00	36000,00	44024,97
<i>2318 - Lavoir</i>		21600,00	21600,00	17005,04
<i>2ème tranche richardson</i>				6595,56
<i>2318 - Vestiaires du stade</i>		12000,00	12000,00	11800
<i>2315 - Travaux d'accessibilité + wc</i>		10000,00	10000,00	11500
<i>Etude à lancer city stade achat terrain,aménagement</i>				
TOTAL	22300,00	304727,68	327027,68	331316,64

RECETTES

Articles	Reste à réaliser	Propositions	Total	actualisation
1068 - Affectation à la réserve		47348,47	47348,47	47348,47
1641 - Emprunt		40225,00	40225,00	42244,96
165 - caution		500,00	500,00	500
10222- FC TVA		8871,00	8871,00	9440
1323 - C.O Isolation préfa	19446,00		19446,00	19446
1323 - C.O - Canguilhem		43250,00	43250,00	43250
1323 - C.O - Chauffage salle des fêtes	0,00	3858,00	3858,00	3858
1323 - C.O - Voirie	6874,00	0,00	6874,00	6874
1323 - C.O - Voirie 2015		20622,00	20622,00	13748
1323 - C.O - enfouissement réseaux 2015				6874
1323 - C.O - Vestiaires		3000,00	3000,00	3000
1323 - C.O - Enfouissement réseaux		2430,00	2430,00	2430
1323 - C.O - Lavoir		3705,00	3705,00	3705
1323 - C.O - Cimetière		15000,00	15000,00	15000
1323 - C.D - Accessibilité		5000,00	5000,00	5000
1328 - CEE anciens préfabriqués	1303,00	0,00	1303,00	1303
1328 - Fondation patrimoine - lavoir		2800,00	2800,00	4500
1328 - Horizon bleu		2000,00	2000,00	2000
1341 - DETR Lavoir		3086,00	3086,00	3086
1341 - DETR Cimetière et parking		11905,00	11905,00	11905
1341 - DETR Vestiaires		2000,00	2000,00	2000
040 - Amortissements		5722,58	5722,58	5722,58
021 - Prélèvement sur fonctionnement		78081,63	78081,63	78081,63
021 - Prélèvement sur fonctionnement sup				
TOTAL	27623,00	299404,68	327027,68	331316,64

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 46 minutes

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015

Le trois novembre deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaients présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : DECONINCK Christophe, DUMON Patrick,

Absent, excusé : AUBUS Sylvain.

Madame FORMAGGIO Yolande a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 6) Demande de remboursement de frais pour l'Ecole à la CCPSP,
- 7) Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- 8) Virement de crédits Budget annexe d'assainissement,
- 9) Contrat de présence postale 2014-2016 avec LA POSTE ; autorisation de demande de financement,
- 10) Validation du dossier numérotation des rues,
- 11) Choix du logo de FAUX,
- 12) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SDE 24,
- 13) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMD3,
- 14) Subventions CONTRAT D'OBJECTIFS ;
 - Annulation de la Voirie 3° tranche,
 - Nouvelle demande pour l'enfouissement des réseaux et éclairage public – Tranche 2, Route de Beaumont,
 - Rectification de la demande pour l'enfouissement – 1° dossier – Les Galis,
- 15) Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 Octobre 2015, à l'unanimité.

1 – Demande de remboursement de frais pour l'Ecole à la CCPSP

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le calcul du coût des travaux réalisés par le personnel de la Commune de FAUX au bénéfice de l'Ecole de FAUX pour l'année scolaire 2014/2015 ; que ce soit par le secrétariat par la vente tickets de cantine et garderie, que par le service technique pour l'entretien et les petites interventions sur les bâtiments ou les abords.

Suivant ce calcul, la somme de 2 497 € sera réclamée à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PERIGORD, comme l'an passé.

L'année prochaine, les frais d'emprunt et de fonctionnement du bâtiment abritant la 3° classe seront aussi pris en compte dans ce calcul.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

2 – Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire commente la synthèse envoyée aux élus, des propositions transmises par la Préfecture de la Dordogne à la Mairie.

Ladite synthèse reprend toutes les indications relatives à la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ; l'échéancier du Préfet demandant une réponse des Conseils Municipaux pour le 15 Décembre 2015.

Il publie le nouveau schéma de coopération au 31 Mars 2016, la possibilité de déposer un amendement, les effets de la loi NOTRe prévoyant qu'à l'avenir, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent regrouper 15 000 habitants au minimum, l'état des lieux après les regroupements de 2011.

La présente proposition du Préfet vise à réduire de 26 à 19 les EPCI du département pour une moyenne de population de 21 764 habitants, avec 104 syndicats au lieu de 167 dont 81 intercommunaux et 23 mixtes.

C'est la seconde étape dans le regroupement des EPCI ; lors de la précédente il y a 2 ans, la Communauté de Communes du Pays Issigeacois a fusionné avec celle d'EYMET.

Dans le Bergeracois, il est requis la fusion de la COMMUNAUTÉ d'AGGLOMERATION BERGERACOISE avec la COMMUNAUTÉ de COMMUNES côteaux de SIGOULÈS - l'extension de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BASTIDE DORDOGNE PÉRIGORD avec l'ajout de la Commune de TRÉMOLAT - la dissolution du Syndicat Mixte de Développement de l'Ouest Bergeracois - la fusion du SMD3, du SMCTOM de MONTPON-MUSSIDAN, du SMCTOM de RIBÉRAC, du SMCTOM de VERGT, du SYGED, du SMICTOM du Périgord Noir, du SMCTOM de NONTRON et du SMCTOM de THIVIERS – la fusion du SIAEP de MONESTIER, du SIAEP de SIGOULÈS, du SIAEP d'EYMET et du SIAEP d'ISSIGEAC – la dissolution du SM à la Carte à vocation Scolaire des deux cantons – la fusion du SMAS de SIGOULÈS, du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de BERGERAC II et du Syndicat Intercommunal de LA FORCE – la dissolution du SM MONESTIER, RAZAC de SAUSSIGNAC et SAUSSIGNAC.

La Commune de FAUX est concernée par la fusion des quatre Syndicats d'Alimentation en Eau Potable de MONESTIER, SIGOULÈS, EYMET et ISSIGEAC par la proposition N° 25. Ce nouveau syndicat sera probablement amené à évoluer encore dans un proche avenir sous l'égide du syndicat départemental.

Pour ce qui concerne le nouveau syndicat d'eau, un nouveau bureau et un nouveau budget seront constitués, il y aura tout de même continuité des délégations jusqu'à l'échéance des contrats d'affermage.

La gestion de l'ancien syndicat donnait satisfaction avec un approvisionnement en eau satisfaisant et bien que les canalisations vieillissantes ne soient pas renouvelées en nombre assez important chaque année (3 kilomètres) ; les élus s'interrogent notamment sur la gestion nouvelle du syndicat par rapport au renouvellement de ces canalisations.

Le Conseil Municipal décide de différer au prochain conseil la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le temps de demander les comptes des 3 autres syndicats, à la majorité (proposition N° 25).

3 – Virement de crédits ; Budget annexe d'assainissement

Monsieur le Maire énumère les décisions modificatives pour le Budget annexe d'assainissement.

En dépenses, la Maîtrise d'œuvre du SATESE pour l'extension du réseau s'élève à 2 199,96 €, le branchement de l'habitation LEBORGNE coûte 900,50 € ; ce sont des dépenses d'investissement.

En recettes, il faut compter sur l'encaissement de la Participation à l'Assainissement Collectif pour l'habitation LEBORGNE de 1 500,00€.

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
	704. PAC + 1500

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
2315. Maîtrise d'Ouvrage + 2200	
2158. Pose tabouret + 910	

Pour cela, nous devons faire l'opération comptable suivante :

Dépenses et recettes nouvelles

Recettes de fonctionnement

Article 704. Participation ACPLUS1 500,00 €

Dépenses de fonctionnement

Article 615. Travaux entretien PLUS1 500,00 €

Virements de crédits

Dépenses de fonctionnement

Article 615. Travaux entretien MOINS 3 110,00 €

Article 023. Virement à l'investissement PLUS 3 110,00 €

Dépense d'investissement

Article 2158. Pose tabouret PLUS 2 200,00 €

Article 2315. Maîtrise d'Œuvre extension réseau PLUS 910,00 €
3 110,00 €

Recette d'investissement

Article 021. Prélèvement sur fonctionnement PLUS 3 110,00 €

Le Conseil Municipal valide les virements de crédits, à l'unanimité.

4 - Contrat de présence postale 2014-2016 avec LA POSTE ; autorisation de demande de financement

Monsieur le Maire rappelle que l'étude du projet de construction de la nouvelle Mairie avec Agence postale est lancée. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander un financement auprès de LA POSTE dans le cadre du contrat de présence postale 2014-2016.

Nous pouvons attendre un financement minimum de 15 000 € calculé selon la surface du bureau de l'agence postale d'environ à 15 m² avec en plus un hall d'accueil.

D'autres financements sont acquis, à savoir ; Contrats d'Objectifs (département), DETR (état), la réserve parlementaire, le fonds d'aide aux communes, d'autres vont être finalisés Région et Europe.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander le contrat de présence postale auprès de la POSTE, à l'unanimité.

5 - Validation du dossier numérotation des rues

Un historique expliquant le travail de la Commission en charge de la numérotation des rues ainsi que la liste des noms des rues ont été transmis aux élus.

Madame Chantal MARCOMINI donne des indications complémentaires sur la démarche et la façon dont la commission a procédé. L'équipe a questionné les communes environnantes ayant déjà procédé à la numérotation, les services fiscaux, les informations ont été vérifiées sur place puis sur le cadastre. Il a même été fait un recueil d'informations auprès des habitants et des échanges et rencontres avec LA POSTE.

Les rues ont été nommées en fonction de noms de lieux ou de personnes, avec un maximum de noms actuels conservés. Le nom actuel des places est également conservé.

Le système de numérotage choisi au départ étant le séquentiel, finalement c'est le métrique qui a été retenu.

Ce dossier, commencé avec la précédente équipe municipale a été repris par la nouvelle équipe. Le coût d'achat des panneaux est estimé à 9 370,14 €. La mise en œuvre devrait intervenir au cours du 2^o trimestre.

Un tour de table est fait, une discussion s'engage, les élus donnent leur avis.

Il ressort des échanges qu'il est impératif d'organiser une réunion avec la population dans le but d'échanger sur la procédure, de l'argumenter.

Nous allons aussi pouvoir procéder aux demandes de financement.

Le Conseil Municipal valide le projet, et autorise Monsieur le Maire à demander les financements, à la majorité (1 contre, 1 abstention).

6 – Choix du logo de FAUX

Madame Bernadette DORLÉAC présente le travail de préparation du choix d'un logo pour la Commune de FAUX. C'est la Commission Information qui s'en est chargée.

Nous devons créer un logo avant de faire une charte graphique.

La commission s'est adjoint les services de Monsieur Emmanuel SWEED, infographiste, lequel a proposé plusieurs exemples présentés aux élus.

La symbolique étant les couleurs ; notamment le vert pour la forêt, le jaune pour les céréales, le bleu pour l'eau, l'élément d'identité retenu étant le hêtre.

La commission souhaite un vote rapide sur le choix d'un type de logo.

Les avis sont très partagés et les exemples ne retiennent pas l'attention des élus.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de travailler l'idée en cherchant une symbolique plus évidente de notre village.

Les élus remercient les membres de la commission qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier.

7 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SDE 24

Le Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service Public du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIES 24, pour l'année 2014 a été envoyé aux élus en septembre.

Ce document explique dans le détail le fonctionnement de ce syndicat ; il reprend la composition de l'équipe technique et administrative, les secteurs géographiques, les actions et travaux réalisés au cours de l'année 2014 et diverses autres informations.

Le Conseil Municipal prend acte de ce document.

8 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMD3

Le Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service Public du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de DÉCHETS de la DORDOGNE, pour l'année 2014 a été également envoyé aux élus.

Il résume l'organisation et le fonctionnement de ce syndicat ; il reprend les actions de l'année 2014 et diverses autres informations.

9 – Subventions CONTRAT D'OBJECTIFS - Annulation de la Voirie 3° tranche - Nouvelle demande pour l'enfouissement des réseaux et éclairage public – Tranche 2, Route de Beaumont - Rectification de la demande pour l'enfouissement – 1° dossier – Les Galis

Suite à la rectification de nos dossiers de travaux, nous devons recadrer les demandes de subventions déposées, à savoir ;

- L'annulation de la voirie 3° tranche pour une subvention programmée de 6 874 € sur un montant de travaux de 17 185 € ; lesdites sommes sont reportées sur l'enfouissement réseaux tranche 2 route de Beaumont,

- La rectification de l'enfouissement des réseaux et éclairage public – tranche 2 – route de Beaumont qui devient « Les Galis » pour une subvention de 2430 € sur un montant de travaux de 8 100 €,

- La nouvelle demande de subvention pour l'enfouissement de réseau et éclairage public pour la Route de Beaumont – tranche 2 pour une subvention de 6 874 € sur un montant de travaux de 22 913 €.

10- Questions diverses

Fêtes de fin d'année

Monsieur Emmanuel ROMERO propose de commencer la préparation des festivités de fin d'année, il enverra aux élus une fiche afin de définir les tâches de chacun.

Pour ce qui est du repas des aînés ; le traiteur est retenu.

11 Novembre 2015

Discussion autour de la cérémonie du souvenir du 11 Novembre.

Elections Régionales

Le secrétariat va transmettre un tableau pour les tours de garde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40 minutes.

INFOS FÊTES DE FIN D'ANNEE

Nous tenons à vous informer des dates programmées pour les fêtes de fin d'année.

ARBRE DE NOËL DES ENFANTS

Samedi 19 Décembre 2015

à partir de 15h00 à la salle des Fêtes
*remise des cadeaux aux enfants,
spectacle et goûter.*



VOEUX AU PERSONNEL

Samedi 19 Décembre 2015

à 11h à la salle des fêtes

REPAS DES AÎNÉS

Dimanche 20 Décembre 2015

à 12 h à la salle des fêtes.

**LES VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ A LA
POPULATION**

Dimanche 10 Janvier 2015

à 11 h à la salle des fêtes

NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux résidents à venir se faire connaître à la MAIRIE et aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès leur arrivée dans notre village.

Merci d'avance.

NAISSANCE

Wendy DOUSSEAU, née le 28 Octobre 2015, fille de Anais VASSEUR et Sébastien DOUSSEAU domiciliés aux « Galis »

Félicitations aux heureux parents.



DÉCÈS

Madame AGUESSE Andrée est décédée le 26 Octobre 2015 au Roc à FAUX à l'âge de 94 ans.

Nous présentons à la famille nos plus sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui, par leur présence ou leur témoignage d'amitié, nous ont apporté soutien et réconfort lors du décès de Monsieur Michel HAEGELIN.

Mme HAEGELIN et sa famille.

LE BUREAU DE LA MAIRIE

Est ouvert au public les :
Lundis – Mercredis - Vendredis,
De 14 heures à 18 heures 30.

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

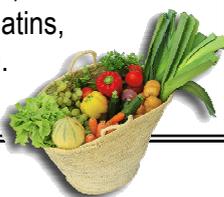
L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

De FAUX est ouverte,
Les après-midi,
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

**Exceptionnellement pour les fêtes votre
agence sera fermée du 21 au 24
Décembre ainsi que le 31 Décembre 2015**

MARCHÉ du VENDREDI

Celui-ci a lieu sur la Place du Foirail,
Partie goudronnée,
Tous les vendredis matins,
De 9 h à 12 h 30.



LE RAMASSAGE DES POUBELLES

est effectué le **Lundi matin**
Et le **jeudi matin** en période estivale
(juillet-août)

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC est ouverte

HORAIRES D'HIVER du 16.09 au 14.04

- Lundi, mercredi, vendredi de 14h à 17 h,
- Le samedi de 10 h à 12h et de 14 h à 17 h



HORAIRES D'ÉTÉ du 15.04 AU 15.09

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17 h,
- Le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

La déchèterie est fermée les jours fériés et rendue inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Téléphone/FAX : 05.53.73.34.46

Les particuliers peuvent accéder **gratuitement aux 4 déchèteries du syndicat**, sur présentation d'une carte d'accès et sous réserve du respect du règlement intérieur.

Pour avoir votre nouvelle carte d'accès, munissez-vous :

- d'une pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile,
- de la (des) carte(s) grise(s) du (des) véhicule(s)

Puis rendez-vous au siège du SMBGD, 3 rue Emile Zola à Bergerac du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ou tout simplement en déposant les différents documents auprès des déchèteries de Bergerac, Issigeac et Sigoulès. Les demandes de cartes ne sont pas possibles sur la déchèterie de St Pierre d'Eyraud.

PERMANENCES

Mme IMBERT ASSISTANTE SOCIALE de la
Direction Départementale de la Solidarité et de
la Prévention tient une permanence
Le **Jeudi**, à partir de 9 heures 30,
sur rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
☎ 05.53.58.75.95 (ou bien les autres jours
05.53.02.06.10).



M.S.A
sur rendez-vous par téléphone au
08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC

C.I.A.S d'ISSIGEAC (Aides ménagères)
Permanences ouverture au public
mardi – jeudi – vendredi de 9h à 12h
Prendre rendez-vous pour les autres jours de la
semaine
☎ 05.53.58.70.90.

21, rue Sauveterre 24560 ISSIGEAC

C.I.A.S d'EYMET
☎ 05.53.22.98.16

S.S.I.A.D
Route d'Eymet à ISSIGEAC
Permanence administrative le jeudi
de 15 h à 16 h 30,
☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

tous les jours de 8h30 à 16 30
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.
☎ 05.53.35.60.00.

3646

INFO DROITS

Information juridique gratuite
(Famille, contrats, travail, pénal, procédures)
au Centre Intercommunal d'Action Sociale de
LALINDE, 2, Rue Péchaud.
Le 4^{ème} jeudi du mois
de 14h à 16h
☎ 05.53.35.34.03.



CARSAT
du lundi au vendredi
de 8h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,
1-3 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC
☎ **3960 ou 09.71.10.39.60**
Numéro unique pour l'Aquitaine
05.47.56.92.19

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)
sur rendez-vous, tous les lundis de 9h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –
Place Jules Ferry à BERGERAC.
☎ **0 820 200 189 du lundi au vendredi**
de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.
(Centre d'Ecoute de Documentation et
d'Information des Femmes et de la Famille)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h à 17 h - 21, Boulevard Jean Moulin à
BERGERAC.
☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE
Monsieur J.M. TRICHET, que vous pouvez
joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de
BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au
05.53.73.24.77.
Jour de permanence : chaque 3^{ème} jeudi du mois
partir de Janvier 2015
ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie
EYMET : de 14h00 à 17h00 en Communauté de
communes.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT
Aide au logement, information des femmes
et de la famille, fédération des
consommateurs, protection judiciaire de la
jeunesse, aide aux victimes, conciliateur,
médiation familiale
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.
☎ 05.53.73.24.77
Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les
professionnels du domaine juridique.



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...**et vous pouvez y répondre par internet !** Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

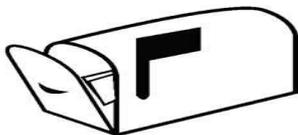
- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr



BOITES AUX LETTRES

Nous prions nos habitants de bien vouloir indiquer leur(s) nom(s) et prénom sur leurs boîtes aux lettres

Ceci permettra de faciliter la distribution du Tambourinaire, la distribution du courrier du facteur, ainsi que le travail de numérotation des rues de la Municipalité.

Merci pour votre collaboration.

NIDS DE FRELONS

La Mairie de Faux demande aux propriétaires ou habitants de lui signaler la présence de nids de frelons asiatiques ou autres, afin que les services spécialisés puissent intervenir.

L'équipe Api-Culture nous informe de la **mise en ligne** d'un site collaboratif destiné à l'information et à l'organisation pour la lutte organisée contre le Frelon Asiatique : Vespa Velutina. Chacun trouvera sur cet espace : www.comptagecapturefrelonasiatique.fr l'information utile et la possibilité de renseigner les résultats de ses actions de piégeage.

L'interface permet de créer son compte, de positionner ses pièges d'un simple clic et de renseigner aisément toutes ses captures ou autres actions. De la même manière, vous pouvez signaler les nids de frelons asiatiques.

Vous pourrez également participer au forum pour nous interroger, apporter vos connaissances ou débattre sur les sujets relatifs au frelon asiatique.

C'est toujours le bon moment (quand on sait être sélectif) !

- Entre la fin de l'hiver et le début du printemps c'est la période clef. Chaque fondatrice piégée représente un nid en moins. Mais pour arriver à ce résultat, il faut s'être bien informé et préparé au préalable.
- Au printemps c'est toujours le bon moment pour les zones froides, en montagne ou au nord des territoires.
- Au début de l'été on peut encore piéger des femelles fondatrices mais on ne peut pas en être certain, c'est peut-être déjà un jeune individu (mâle ou femelle) qui vient de sortir d'un nouveau nid.
- Plus on avance dans l'été, plus les captures seront nombreuses car les nids en activité produisent de plus en plus d'individus.
- C'est en automne que les captures sont les plus nombreuses. C'est là que c'est le plus facile, c'est donc le bon moment pour mettre en service de nouveaux pièges qui seront ensuite plus efficaces (au printemps suivant par exemple) car chargés d'odeurs ou de phéromones.
- En hiver, c'est le moment propice aux bilans, aux lectures, pour « capitaliser » les connaissances validées que nous pourrions vulgariser sur ce site.

Les fondamentaux

Ces informations sont données sous toute réserve, elles pourront être corrigées et modifiées après avis d'un groupe d'expert.

Le frelon asiatique ou Vespa Velutina, comme la majorité des frelons, vient d'Asie, d'Inde plus précisément. Il semble avoir été introduit en France par l'importation de poteries chinoises en 2004.

En février-mars, c'est la fin de l'hibernation, les reines fondatrices commencent à construire un nouveau nid. Elles pondent et veillent leurs premières larves qui deviennent des ouvrières.

En mai, les premières ouvrières s'activent à développer le nid. En juillet c'est l'apogée jusqu'en septembre/ octobre où toute la population quitte le nid, les ouvrières et les mâles s'éteignant dans les semaines suivantes. C'est à ce moment-là que les reines partent hiberner.

Au printemps suivant, les reines construisent un nouveau nid et reproduisent le cycle. Une reine ne revient jamais dans un nid abandonné.

Alors que les abeilles collectent nectars, miellats et pollens, Vespa Velutina se nourrit de protéines qu'il trouve dans la chair des insectes, et notamment des abeilles.

Outre les abeilles, l'alimentation du frelon asiatique se compose d'insectes comme les papillons, chenilles, fourmis et pucerons. Les frelons adultes se nourrissent de fruits mûrs et de nectar



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LADORDOGNE

Périgueux, le 9 novembre 2015

Service départemental de la
communication interministérielle

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouveaux horaires d'ouverture de la sous-préfecture de BERGERAC

Le Préfet informe que dès le 23 novembre 2015, les horaires d'ouverture de la sous-préfecture de BERGERAC seront modifiés.

A compter de cette date, la sous-préfecture sera ouverte au public :

- **le matin uniquement**
- **du lundi au vendredi**
- **de 8 h 30 à 11 h 45**

AVIS RTE – Réseau de Transport d'Electricité

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune que des travaux :

- D'élagage et d'abattage,
- De débroussaillage,

Nécessaires à l'entretien de la ligne électrique 225 KV DANTOU-TUILIERE vont être entrepris sur le territoire de la commune de FAUX à dater du **23.11.2015 au 23.01.2016**.

L'exécution de ces travaux été confiée par RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE), Service d'ELECTRICITE DE FRANCE à l'entreprise :

LE NAOUR
Les Meynichoux
24430 COURSAC

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'Entreprise, à l'adresse ci-dessus ou au N° 05.53.08.76.29

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) Service d'ELECTRICITE DE FRANCE, qui assure le contrôle des travaux :

M. BOURGUIGNON Franck ou M. RICHEBERT Olivier
RTE – GMR GASCOGNE
12 Rue Aristide Bergès
33270 FLOIRAC – Tél : 05.566.33.99.03 – 05.56.33.64.54
Port : 06.24.86.54.67 – 06.25.78.18.16

PASSAGE A LA TNT HD

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

•Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :



Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.



•Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

•Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE....

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. GRUNBERG Yves 05.53.58.87.81
- * **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.53.24.88.91 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme HEYER Annabelle 05.53.24.32.17
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 - tixiermyriam@orange.fr
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme Marie-Ange MACHOT : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Club du 3^{ème} âge)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60



FAUX

Samedi 5 DECEMBRE

Marché

de la St Nicolas

17h30 Place du Foirail

Divers Exposants

Restauration sur place

Venue de St Nicolas avec son âne

Et du Père Fouettard

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves

*La communauté de communes Portes Sud Périgord
vous informe qu'une étude sur l'optimisation des tournées de collecte est en cours.
Aucun changement n'est prévu ni sur les circuits ni sur les jours de ramassage avant mars 2016.*

Rappel des consignes de collecte des déchets ménagers.

Quand sortir ma poubelle ?

La collecte de vos déchets ménagers débute dès 4 heures du matin et suit un circuit défini se terminant à midi au Centre de Transfert de Bergerac.

Afin que la collecte de vos déchets ménagers (ordures ménagères et tri sélectif), s'effectue dans les meilleures conditions, **merci de respecter les consignes ci- dessous :**

- sortir vos déchets **la veille au soir** du jour de la collecte, c'est à dire avant 4 heures du matin (n'oubliez pas, vos déchets ne doivent pas être sortis après le passage du véhicule de collecte car ces derniers ne seront pas collectés) ;

- veiller à ce que les contenants de collecte **soient visibles** ;

- **déposer toujours au même endroit** les poubelles noires et jaunes pour être sûr que ces dernières soient collectées,

- veiller à **respecter les consignes de tri :**

- **tous les emballages plastiques vont dans le sac jaune** avec le papier/carton et les emballages en acier/aluminium,

- **le verre à la borne à verre,**

- ne pas oublier que **la déchèterie** est à votre disposition pour les déchets verts, les encombrants et autres déchets spécifiques,

- ne pas oublier **le composteur** pour les déchets de cuisine et de jardin.

- sortir le **sac jaune de tri quand il est plein** (afin de limiter le gaspillage de sacs).

MEMENTO

**POMPIERS 18
SAMU 15**

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80
Permanences Lundi – Mercredi après-midi
Dimanche matin

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
Télécopie	
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD (Site d'Issigeac)	05.53.57.24.54
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
ECOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD (scolaire) Secrétariat	05.53.24.98.46
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
C.I.A.S. d'ISSIGEAC	05.53.58.70.90
OFFICE du TOURISME d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC	
- LALOUX	05.53.58.70.04
- HUMPHRIES	05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - POTIER C. et Didier DERET	05.53.74.86.58

à ISSIGEAC	06.84.36.12.83
- M. ADELAÏDE à BOUNIAGUES	05.5323.35.72 06.76.82.89.76
- B. LACOSTE-LAFOSSE à BOUNIAGUES	06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES	
- S. GLORIEUX à ISSIGEAC	05.53.24.12.37
- Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES	06.20.92.01.83 05.53.22.89.05
- S. POIRIER à FAUX	06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES	05.53.63.90.50
- M. CHAPUIS à ISSIGEAC	06.72.65.41.21
- Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.53.61.53.00
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.04
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières http://www.bergerac.aeropor t.fr/	05.53.22.25.25

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10
(Presbytère d'EYMET)

**Une messe est célébrée chaque dimanche
à 9h30 à ISSIGEAC et à 11H15 à
EYMET**

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en équipe avec les médecins
D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre le MEDECIN DE GARDE,
un seul numéro à composer : le 15**

Vous serez mis en relation avec le médecin de garde.

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

ARTISANS

DARMON Marc (Electricité générale) – Les Bénéchies, Le Roc – 06.10.02.28.39
DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts)- La Cabane – 05.53.61.37.45 – ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) Les Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – Les Galis – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrerie) – Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – Fontaud – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
ROQUET Daniel (Architecte) - Le Buth – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) Le Buth 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – La Robertie – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – Le Buth – 05.53.57.48.53
STEYAERT Miguel (Electricité) – Le Buth – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – Le Bourg – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) La Métairie du Roc – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) « Le Buth » - 05.53.61.24.45
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - La Barde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com
www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
HONDAREYTE Jean-Marc (Camping à la Ferme) – La Micalie – 05.53.24.31.16
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) « Fontaud » - 05.53.23.40.06 ou 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) « Les Grèzes » - 06.17.68.52.13
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie)- Le Bourg – 05.53.24.31.95 (Successeur de Mr DA SILVA)
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – La Robertie - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 05.53.57.76.82 www.chateauletour.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – Le Bourg – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – Le Bourg - 05.53.22.59.60
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – rte de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – le Bourg – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEM Megane – Les Grèzes – 06.37.44.90.61
VIDOTTO Simone – Lajasse – 05.53.24.31.31

PROFESSIONS LIBÉRALES

AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin »

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET - Le Moulin – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**
Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 30
Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après- midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30 (Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

Autres

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96